

Charte Fairplay

Avec cette charte, nous, zwemfed, FFBN et Belswim, voulons fournir des conseils à tous les clubs de water-polo belges concernés par des jeunes joueurs et le sport. Enseignement précoce et la sensibilisation aux principes du fair-play sont nécessaires pour former des jeunes adultes et des joueurs disciplinés.

Le fairplay n'est pas seulement présent lors des matchs et des tournois, c'est un mode de vie et il est enseigné dès les premiers pas dans le club. La politique du club, les entraîneurs, les délégués d'équipe et les parents sont les principaux responsables d'une politique sportive sûre et saine et de la planification de la carrière des joueurs de water-polo débutants.

Le fairplay commence par le mot clé "respect". Chaque membre du club doit être respectueux :

- Les règles du jeu
- Les arbitres et les officiels
- Les entraîneurs et les encadrants
- Les règles du club
- Les antagonistes
- Les coéquipiers
- Supporters d'eux-mêmes et de l'équipe adverse
- Lui-même

Règles de conduite pour les joueurs

- J'arrive à l'heure à chaque rendez-vous
- J'apprécie tous ceux qui m'entourent
- Je fais partie d'une équipe. Nous nous soutenons mutuellement et créons une bonne atmosphère.
- Je respecte mon matériel et celui des autres
- J'accepte les décisions de l'entraîneur et des officiels
- Honnêtement, j'essaie de ne pas induire l'arbitre en erreur
- Je garde mon sang-froid et je ne me laisse pas influencer par les autres, que ce soit dans l'eau ou sur le banc de réserve.
- Je ne m'engage pas dans un comportement potentiellement antisportif de la part des autres.
- Que vous gagniez ou perdiez, amusez-vous et profitez du jeu !

Outre ces principes de fair-play, chaque club dispose de règles de conduite générales qui ne sont pas directement liées à l'aspect sportif du club.

- Je traite les autres comme je voudrais être traité moi-même. Je ne profère pas de jurons, je ne fais pas d'intimidation ni de commérages, je ne me livre pas au harcèlement sexuel et je n'utilise aucune forme de violence verbale ou physique.
- J'accepte les autres tels qu'ils sont et ne pratique aucune discrimination.
- Le sport est pour tout le monde, pas seulement pour ceux qui réussissent !
- Parlez l'un à l'autre et non l'un sur l'autre. Si vous ne parvenez pas à trouver une solution ensemble, demandez de l'aide au formateur/coach.

Règles de conduite pour l'encadrant

L'entraîneur doit créer un environnement et une atmosphère dans lesquels l'athlète se sent en sécurité.

- L'entraîneur s'abstient de traiter l'athlète d'une manière qui porte atteinte à sa dignité et de s'immiscer dans sa vie privée plus qu'il n'est nécessaire pour atteindre l'objectif fixé conjointement.
- L'encadrant doit s'abstenir de toute forme d'abus (de pouvoir) ou de harcèlement sexuel à l'égard du sportif.
- Les actes sexuels et les relations sexuelles entre l'encadrant et le jeune athlète ne sont en aucun cas autorisés et sont considérés comme des abus sexuels.
- Le manipulateur ne peut pas toucher l'athlète d'une manière telle que l'athlète et/ou le manipulateur puissent raisonnablement percevoir ce toucher comme étant de nature sexuelle ou érotique, comme c'est généralement le cas lorsqu'il touche (ou fait toucher) délibérément les parties génitales, les fesses et les seins.
- L'encadrant s'abstient de toute intimité sexuelle et verbale par quelque moyen de communication que ce soit.
- Pendant les entraînements (stages), les compétitions et les voyages, l'accompagnateur traitera l'athlète et l'espace dans lequel il se trouve, comme le vestiaire ou la chambre d'hôtel, avec réserve et respect.
- L'encadrant a le devoir de protéger l'athlète contre les préjudices et les abus (de pouvoir) résultant du harcèlement sexuel.
- L'entraîneur ne donnera à l'athlète aucune compensation (immatérielle) dans l'intention apparente de demander des contreparties. L'animateur n'acceptera ni ne sollicitera de récompenses financières ou de cadeaux de la part du sportif.
- L'encadrant veillera activement à ce que ces règles soient respectées par toutes les personnes impliquées avec l'athlète. Si l'encadrant observe un comportement qui n'est pas conforme à ces règles, il demandera des comptes à la personne concernée.
- Dans les cas qui ne sont pas (directement) couverts par les règles de conduite, il incombe au l'encadrant d'agir dans leur esprit.
- L'encadrant interviendra en cas de comportements ou de situations qui, bien que n'étant pas spécifiquement mentionnés dans le présent code de conduite, menacent néanmoins la sécurité sociétale de l'environnement sportif en termes de harcèlement sexuel ou de comportement transgressif.
- En particulier, l'encadrant est censé agir de manière professionnelle et être conscient de son rôle d'exemple. Cela signifie qu'il doit agir conformément à la norme et à la formation applicables, qu'il reçoive ou non une rémunération pour ses conseils.

Règles de conduite pour les parents

- Abstenez-vous de coacher votre enfant pendant les séances d'entraînement ou les matches. Laissez cette tâche à l'équipe d'encadrement désignée. Le soutien positif est bien sûr une bonne chose !
- Vous veillez à ce que votre enfant soit présent aux entraînements, aux activités et aux matches à l'heure convenue.
- Si votre enfant ne peut pas participer à une activité, un entraînement ou un match pour quelque raison que ce soit, veuillez en informer l'encadrant temps utile.
- Lors des matches, les parents doivent également observer les principes de respect (décrits plus haut dans ce document).
- Envers votre enfant : guidez, encouragez, écoutez, récompensez les bons comportements, gérez vos émotions.
- Pendant le match : ne pas donner d'instructions, respecter l'arbitre, accepter les erreurs, faire confiance à l'entraîneur, respecter l'adversaire et les autres parents.
- N'oubliez jamais : ce ne sont que des enfants, après tout c'est un jeu pour eux, les entraîneurs veulent bien faire, l'arbitre peut aussi se tromper, la victoire n'est pas la priorité absolue.

Règles de conduite pour la gouvernance

- Un haut degré d'intégrité est attendu des membres de l'organe d'administration. Les informations obtenues en tant que membre de l'organe d'administration doivent rester confidentielles.
- Les membres de l'organe d'administration ont un rôle exemplaire à l'égard de tous les autres membres du club. Ils en sont conscients et se comportent en conséquence.

Chaque club est tenu de nommer une Référente Intégrité de la faire connaître à tous les membres.

Ce document sera signé par le président du club et remis à tous les membres pour notification.

Belswim

zwemfed

FFBN

Club du Président

Cathy Scoupe